

FICHE DESCRIPTIVE REALISATION D'UN DRAINAGE AGRICOLE SUR LES COMMUNES DE GORZE ET REZONVILLE

Récépissé n° 57-2013-00043

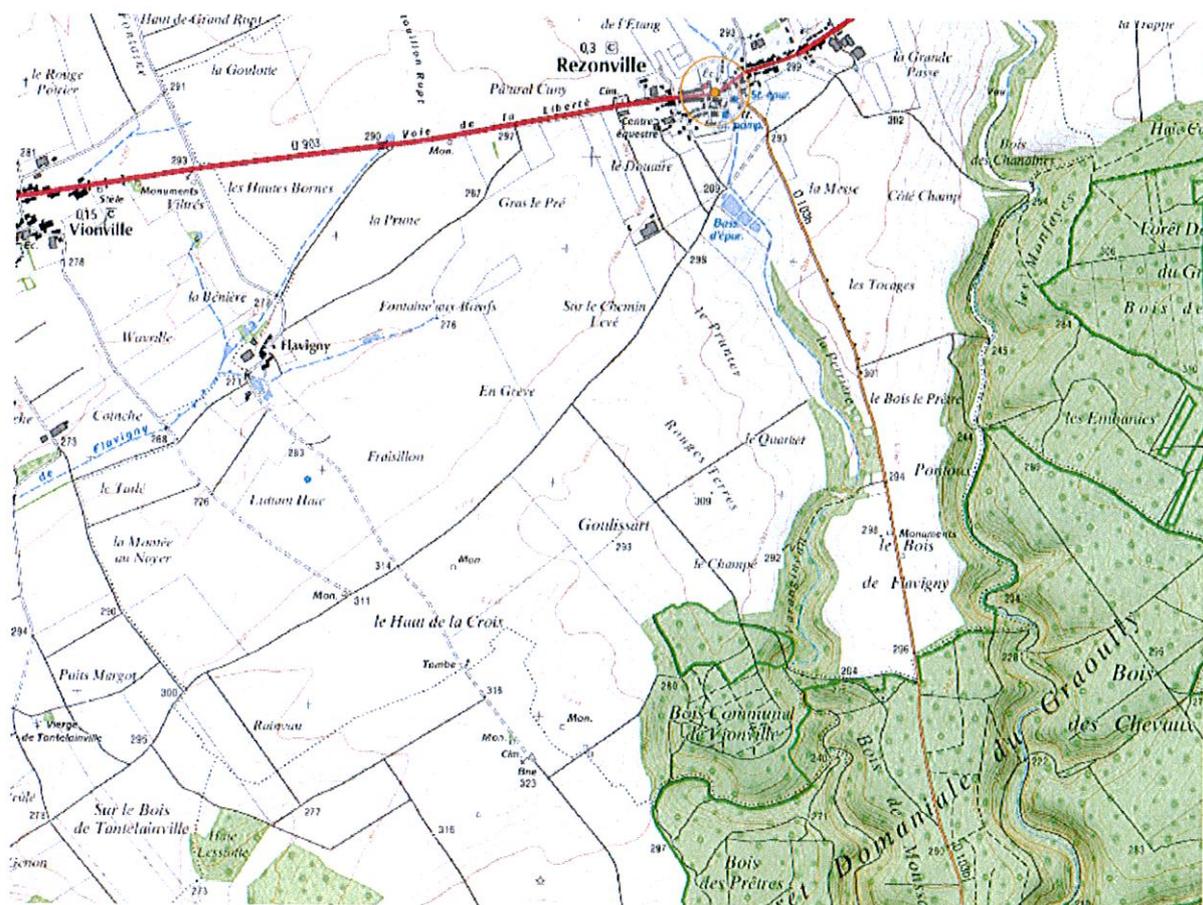
1 - GENERALITES

Maître d'ouvrage :
EARL de l'Aigle
M. DEFLORAINE Jean-Paul
4, Flavigny
57130 - REZONVILLE

Tel : 03 87 31 40 23

N°SIRET : 330 582 289 00022

Plan de situation du IOTA



Commune	Section	Parcelle
GORZE	Section 18	parcelles n°s 28 à 31 – 33 – 36 – 37 – 78
REZONVILLE	Section 7	parcelles n°s 9 – 75 – 79 – 80 – 82 – 84
	Section 18	18 -19

Superficie du projet de drainage: 20,4 ha.

Superficie de la zone des drainages déclarés: 67,9 ha (20,4 ha de projet et 47,5 ha réalisés antérieurement).

Superficie du bassin versant de la Gorzia : 7394 ha

Conformément à l'arrêté zone vulnérable nitrate en vigueur, une bande enherbée de 5 mètres est en place le long de la petite parcelle à drainer se situant le long du ruisseau de Flavigny et de son affluent. Cette bande enherbée sera portée à 10 mètres si la prairie est retournée.

CARACTERISTIQUES DU DRAINAGE

↳ Données générales des bassins versants

Surface du bassin versant	7 393,8 ha
Surface en zones agricoles	4149 ha
Surface en forêt, bois, vergers	3077,6 ha
Surface du projet de drainage	20,4 ha
Surface construites	163 ha
Surface de plan d'eau	4,2 ha
Surface du projet et des drainages réalisés depuis le 29 mars 1993	67,9 ha

↳ Incidence hydraulique

Débit caractéristique (calibré à 1 L/s/ha) du projet de drainage	20,4
Débit caractéristique (calibré à 1 L/s/ha) du projet et des drainages réalisés depuis le 29 mars 1993	67,9

↳ Composition des réseaux de drainage

Les réseaux sont composés :

- de drains Ø 65 parallèles entre eux, posés à 0,80 m de profondeur et distants chacun de 10 mètres,
- de collecteurs de différents Ø 100, 125 enterrés à 1,10 m de profondeur en moyenne. Ils reçoivent l'eau recueillie par les drains et débouchent dans l'émissaire,
- ces tuyaux sont en PVC annelés, perforés pour permettre à l'eau en excès dans le sol de pénétrer à l'intérieur. Leur fabrication fait l'objet d'une norme française NF U 51 ou d'une norme européenne équivalente. Dans les zones sensibles, des tuyaux PVC non perforés sont utilisés,
- l'enfouissement des drains et collecteurs nécessite l'emploi :
 - d'une trancheuse qui ouvre une tranchée d'environ 30 cm et enfouit directement le tuyau dans le fond de la fouille,
 - d'une sous-soleuse qui fend la terre avec un soc et enfouit le tuyau à l'arrière du soc.

↳ Rejet du drainage

Le projet de drainage du système principal se rebranche sur un ancien réseau de drainage appartenant à l'association foncière de remembrement de Gorze (accord de branchement et cartographie du réseau annexés au dossier de déclaration).

Pour le système secondaire, la sortie de drainage sera réalisée dans l'affluent du ruisseau de Flavigny par le biais d'un système épuratoire (linéaire de 10 mètres) qui comprend une zone de décantation, une zone de filtration et un fossé de sortie. Une végétation hygrophile, améliorant les capacités épuratoires du système, y sera présente.

La sortie de drainage sera entretenue régulièrement en faucardant le bord du cours d'eau récepteur.

MESURES CORRECTRICES ET COMPENSATOIRES

L'agriculteur est informé des nuisances que peuvent provoquer l'apport d'engrais azoté et les traitements phytosanitaires sur les parcelles drainées.

Une conduite raisonnée des cultures est préconisée en fonction des besoins et de l'état de la plante.

La ripisylve présente le long du ruisseau de Flavigny et de son affluent est à conserver. Elle sera complétée par l'implantation d'une ripisylve de 265 m le long du ruisseau de Flavigny, à proximité immédiate des parcelles exploitées par l'EARL de l'Aigle, et sera constituée de plants d'aubépines, de cornouillers et de noisetiers. Les plantations seront réalisées tous les 5 mètres.